

**COMPTE RENDU SOMMAIRE  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 MARS 2010**

---

L'an deux mil dix, le vingt deux Mars, à vingt et une heure, légalement convoqué le Premier Mars, s'est réuni à BUTRY-SUR-OISE, le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BEQUET, Président.

**Etaient présents :**

MM. Mmes : Jean-Pierre BEQUET, Président, Jean-Louis DELANNOY, Bernard TAILLY, Jacques DERUE, Noëlle LENOIR, Vice-Présidents, François BATORI, Daniel BELLET, Dominique BERNARD, Martine BERNARD, Philippe CHUPPÉ, Sylvie DESCAMPS, Florence DUFOUR, Eliane GESRET, Yves GITTON, Bernadette GOUDET, Daniel LAROCHE, Elie LE PORT, Marc MORELLE, Michel SALZARD, Norbert-Olivier TEMBO, Michel VAN RENSBERGEN, Patricia ZEISS, titulaires, Evelyne ENEL, Jean-Michel NEMOZ, Suppléants.

**Absent excusé et représenté :**

Jean-Pierre PERNOT, pouvoir à Michel VAN RENSBERGEN  
Guillaume VUILLETET, pouvoir à Norbert-Olivier TEMBO

**Absents excusés :**

Jean-Pierre PERNOT, Vice-Président, Pascal GASQUET, Yolande LENGRONNE, Gentiane THOMAS, Guillaume VUILLETET, délégués titulaires.

**Secrétaire de Séance :**

Daniel LAROCHE a été élu Secrétaire de Séance.

---

La séance est ouverte à 21h00 sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre BEQUET.

Il est procédé à l'appel des Conseillers.

Le procès-verbal du Conseil Communautaire du 27 Janvier 2010 **est approuvé à l'unanimité.**

---

**ORDRE DU JOUR**

Sont ensuite abordées les questions inscrites à l'ordre du jour :

---

**Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**ENTEND,**

### 1. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

#### Rapporteur : Jacques DERUE

Notre Communauté de Communes dispose d'une situation financière saine qui nous permet d'envisager les années à venir sans inquiétude.

Toutefois, la pondération reste de rigueur et notre volonté affirmée d'avancer vite dans la réalisation des projets doit être contenue dans les bornes du possible.

Des choix de priorités parmi nos opérations doivent être arrêtés, prenant en compte, d'une part les besoins les plus urgents à satisfaire pour la population et, d'autre part, l'évolution prévisionnelle de nos ressources.

Dans ce cadre, malgré la suppression de la Taxe Professionnelle et sa compensation en grande partie par des « glissements » de fiscalité ménage, il est avéré que le développement économique est le principal moteur permettant le développement de nos compétences.

C'est pourquoi, la volonté est de nouveau affichée, de concentrer nos efforts sur la création des parcs d'activités économiques.

De même, est-il indispensable de poursuivre efficacement notre politique d'accueil de la petite enfance, définie au titre de nos priorités dès la création de la C.C.V.O.I.

Les éléments qui sont exposés ci-après, abordent les autres axes d'actions qui pourront être mis en œuvre.

C'est dans le sens de ces orientations budgétaires que le budget 2010 prépare l'avenir de notre Communauté de Communes.

Le débat d'orientations budgétaire constitue la première étape de la préparation du budget primitif.

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce débat doit s'inscrire dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Le contexte national dans lequel s'inscrit ce Débat d'Orientations Budgétaires est un contexte de déficits publics importants au niveau national. La crise financière dont les conséquences n'ont pas encore été entièrement mesurées, nécessite la prise en compte d'un contexte de crise économique qui se traduit par une croissance mondiale, européenne et nationale faible.

En remplacement de l'actuelle taxe professionnelle est instaurée une Cotisation Economique Territoriale dont la Cotisation Foncière des Entreprises.

Les simulations du Ministère des Finances tendent à démontrer que l'impact de la suppression de la Taxe Professionnelle n'aura pas d'effet négatif sur nos ressources.

Le Budget 2010 s'inscrit tout comme celui de 2009 dans une volonté de maîtrise des dépenses. En effet, tout comme en 2009, nous sommes amenés à nous interroger sur la dynamique future des ressources de notre collectivité. En effet, la transformation de la fiscalité en dotation dont l'évolution demeure incertaine ne peut que conforter nos craintes.

En 2010, les collectivités locales percevront une compensation intégrale de la Taxe Professionnelle sous forme d'une dotation de l'Etat.

Les différents services ont aujourd'hui atteint leur vitesse de croisière permettant ainsi de mieux cerner les budgets correspondants.

Cette préparation du budget primitif pour l'année à venir s'inscrit comme en 2009 dans la continuité de celle des années précédentes à savoir, favoriser le développement économique, moteur de nos ressources financières, développer les services d'accueil au titre de la petite enfance et améliorer les conditions de réalisation des cours du conservatoire communautaire pour proposer une meilleure offre de services à nos concitoyens et prendre le temps d'observer les conséquences financières de la poursuite des autres compétences engagées.

Il est proposé, au titre des orientations budgétaires 2010, les orientations suivantes :

1 - Poursuivre, en les accélérant si possible, les démarches relatives au développement économique, en particulier

- le Parc d'Activités des Epineaux,
- dans la mesure où les problèmes de contentieux juridiques sont levés, la Zone d'Activités des Garennes à MERIEL,
- enfin, poursuivre la réalisation de l'Eco-quartier sur la Zone d'Activités des Perruchets à AUVERS-SUR-OISE,

2 - En ce qui concerne les autres actions engagées dans les autres champs de compétences, il convient de conserver également un regard attentif sur l'évolution des dépenses.

L'exercice 2010 s'inscrit donc, comme l'année précédente, dans une perspective de réflexion sur la complémentarité des projets que nous souhaitons mener ensemble, leur évaluation économique et leur planification dans un cadre pluriannuel.

### **Les grandes lignes du Budget 2010**

#### **Le Budget principal :**

En fonctionnement, le budget principal se situe à hauteur de 10,5 M€.

La part réservée aux actions directement gérées par la C.C.V.O.I. est de 5.5 M€. Le reste correspond à des sommes reversées au titre des déchets (24,75%), des reversements aux Communes (22,92%).

En fonctionnement, à la lumière des réalisations en 2009, les dépenses se situent à un montant de 9M€ hors dépenses imprévues, soit une diminution des dépenses prévisionnelles de près de 7 points par rapport au budget 2009.

Seules les charges à caractère général et les autres charges de gestion courante augmentent par rapport à 2009.

Les recettes de fonctionnement hors excédent reporté sont stables par rapport au précédent budget compte tenu que les informations de l'Etat ne nous sont pas encore connues à la date de réalisation du présent document.

En investissement : le Budget Principal se situe à hauteur de 3,5 M€.

Ensuite, Bernard TAILLY résume les actions réalisées en matière de « Développement Economique », ainsi que celles à venir pour les Parcs d'Activités des Epineaux, des Perruchets, des Bosquets, et de la Garenne. Pour ce qui concerne le commerce, une étude de diagnostic sera à réaliser sur le territoire de la CCVOI.

Jean-Pierre BEQUET résume la situation passée, en matière « Action Sociale, Solidarité – Petite Enfance », et celle à venir.

Jacques DERUE rappelle les mesures prises, en matière d' « Environnement », au titre de la Carte du Bruit /Plan de Prévention. De même, il informe le Conseil que pour ce qui concerne les « Déchets », aucun changement dans les modes de fonctionnement n'a été opéré, ni ne le sera en 2010.

Dans le cadre de la « Politique du Logement et du Cadre de Vie », Jean-Louis DELANNOY rapporte les faits passés, et ceux que la CCVOI souhaiterait effectuer (SCOT – OPAH)

Jean-Pierre BEQUET fait un point sur l'Administration Générale, rappelant qu'elle a pour objet de permettre le bon fonctionnement des différents services de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Impressionnistes. L'objectif de la CCVOI est de maîtriser au mieux les dépenses tout en offrant la meilleure qualité de service sur notre territoire.

Jacques DERUE évoque le point « Voirie », notamment les « Voiries d'Intérêt Communautaire », ainsi que les « Circulations Douces ».

Jean-Pierre BEQUET réaffirme la perspective à moyen terme de la construction d'une piscine sur un territoire élargi. Et concernant le rôle de l'Office Communautaire des Sports, celui-ci doit être précisé, ainsi que le lien avec les associations. Le Budget 2010 prévoit de donner à l'Office Communautaire des Sports, les moyens de lancer des actions.

Dans le cadre de la « Culture », Noëlle LENOIR expose les nouvelles perspectives que la CCVOI souhaiterait atteindre vis-à-vis du Conservatoire de Musique . Et d'autre part, elle informe les membres du Conseil Communautaire que la Communauté de Communes prévoit de prolonger son engagement dans son implication auprès des Bibliothèques.

Elle évoque également l'avenir du « Tourisme » sur le territoire de la CCVOI.

Le débat d'orientation ayant eu lieu, la séance se poursuit.

*Extrait du Registre des délibérations :*

Ainsi qu'il est prévu à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales un débat sur les orientations budgétaires a été organisé en séance du Conseil Communautaire du 22 Mars 2010.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

**PREND** acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2010.

## **VII – PORTE A CONNAISSANCE DES DELIBERATIONS PRISES PAR LE BUREAU**

**Rapporteur : M. le Président**

- ✓ Délibération n° 2010/09 du 8 Février 2010 relative à la Modification du Plan d'Occupation des Sols de la Commune de PONTOISE,
- ✓ Délibération n° 2010/10 du 8 Février 2010 relative à la Démolition du bâtiment 08 Avenue Marcel Perrin,
- ✓ Délibération n° 2010/11 du 8 Février 2010 relative à l'Acquisition du véhicule pour le Service Petite Enfance,
- ✓ Délibération n° 2010/12 du 22 Février 2010 relative à la Subvention à l'Office de Tourisme d'AUVERS-SUR-OISE,

- ✓ Délibération n° 2010/13 du 22 Février 2010 relative à la Modification du Plan d'Occupation des Sols de la Commune d'AUVERS-SUR-OISE,
- ✓ Délibération n° 2010/14 du 22 Février 2010 relative à l'Avenant 2 au Contrat d'Assistance à la gestion des systèmes et des réseaux,
- ✓ Délibération n° 2010/15 du 22 Février 2010 relative à l'Acquisition d'un système pare-feu auprès de la Société OPSYRE,

<b>VIII – PORTE A CONNAISSANCE DES DECISIONS PRISES PAR M. LE PRESIDENT</b>
---

**Rapporteur : M. le Président**

- ✓ Décision du Président n° 2010/01 du 22 Février 2010, portant sur la Convention d'Assistance Technique avec la Société AIGA,

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 06.

Le Président,

Jean-Pierre BEQUET,